

# Les montages immobiliers complexes face au Code de la commande publique

Formation sur une journée ou demi-journée en cas d'analyse d'un seul montage contractuel complexe (ex : vente de terrain contre remise de locaux ou d'équipements, vente avec charges d'intérêt général, etc.)



## OBJECTIFS ET CONTENU PÉDAGOGIQUE

- Appréhender la définition des marchés publics et des concessions au regard des opérations immobilières de vos clients (collectivités territoriales, établissements publics, SPL, SEM, SA d'Hlm, etc.)
- Identifier les risques de requalification des montages immobiliers complexes (VEFA, BEFA, vente de terrain contre remise de locaux, vente avec charges, etc.) afin d'établir des contrats dans un environnement juridique sécurisé



## MÉTHODE ET OUTILS PÉDAGOGIQUES

- Analyse du nouveau Code de la commande publique et de la jurisprudence
- Illustration de la formation à travers de nombreux cas pratiques



## SUPPORTS PÉDAGOGIQUES

- PowerPoint accompagné des textes et jurisprudences cités



### FORMATEURS

Laurence ORY et/ou Stéphanie TRINCAL  
et/ou Paul-Maxence MURGUE-VAROCLIER  
Juristes consultants du CRIDON LYON



### DURÉE

7h ou 3h30

### MODALITÉ D'ÉVALUATION MISE EN ŒUVRE

évaluation des objectifs de la formation et de son organisation

### MODALITÉ DE SUIVI

remise d'une attestation de fin de formation



### PUBLICS

Notaires -  
Clercs expérimentés

### PRÉ-REQUIS

Intermédiaire  
Expert



### PLUS-VALUE

- Découvrir le Code de la commande publique, entré en vigueur le 1<sup>er</sup> avril 2019
- Assurer la sécurité juridique des montages immobiliers complexes
- Acquérir une expertise susceptible d'être valorisée auprès des personnes publiques et des opérateurs privés



**CRIDON LYON**

Partenaire expert du notaire

## Plan d'intervention

### **INTRODUCTION**

- 30min · Le nouveau Code de la commande publique (CCP)
- Les évolutions du droit des propriétés publiques

### **1 LE CADRE JURIDIQUE**

- 1h30 · Les personnes publiques et privées soumises au CCP : collectivités territoriales, SEM, SPL, bailleurs sociaux, associations...
- Les opérations immobilières concernées par le CCP : les prestations de travaux, de services et les contrats mixtes
- La distinction marché public/concession

### **2 LES PROCÉDURES**

- 40min · Le calcul des seuils
- Les différentes procédures de publicité et de mise en concurrence
- Les procédures « allégées » de mise en concurrence : la quasi-régie, les raisons techniques (article R. 2122-3 du CCP - ancien article 30 de l'ordonnance de 2015)...

### **3 LE RISQUE DE REQUALIFICATION ET SES CONSÉQUENCES**

- 2h20 · Les principaux contrats susceptibles d'intéresser la pratique notariale : VEFA, cession de terrain public contre remise de locaux ou d'équipements, baux en l'état futur d'achèvement, les contrats domaniaux (BEA, AOT, baux à construction, etc.)
- Les conséquences de la requalification de l'opération : aux plans civil et pénal

### **4 CAS PRATIQUES**

- 2h · Échange autour de cas pratiques, permettant une mise en application immédiate des connaissances acquises